

Réunion présentielle à PUYMOYEN

Présents : MME JUGE - MM. CHEVALIER – FRIQUET – SACKO - VIDES

Excusés : MM. AIT OUARAB – JOURDA – PARISON - MANNEVAL

Assistent : MM. SAVIGNAT – VALLET (en fin de séance)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 114 euros.

1 – Constitution de la Commission

Faisant suite au départ à la retraite de M. BOUARD Gilles (DTR LFNA) en date du 31 août 2024, et la nomination de Mme JUGE Vanessa au poste de Directeur Technique Régional, les membres présents lui souhaitent la bienvenue dans sa prise de fonction au sein de la commission du Statut des Éducateurs.

Afin de renforcer les liens entre les commissions et les pôles de la LFNA, et avoir un suivi plus précis de l'évolution des éducateurs diplômés sur le territoire, et au sein des clubs, la proposition est émise par Mme JUGE d'intégrer M. VIDES Pedro (Responsable pédagogique) aux échanges de cette commission est soumise aux membres présents.

Cette intégration est souhaitée à la majorité absolue des membres présents.

La commission salue cette initiative et souhaite également la bienvenue à M. VIDES.

2 – Étude de l'article 12 du STATUT DES EDUCATEURS (FFF)

La commission prend acte de la décision du Comité de Direction de la LFNA mentionnée dans le Procès-Verbal du 20 Juillet 2024, d'aligner les obligations d'encadrement du statut des éducateurs régional 24/25, sur l'article 12 du statut fédéral des éducateurs 24/25, voté par l'Assemblée Fédérale du 8 juin 2024.

Pour rappel :

EDUCATEUR BENEVOLE TITULAIRE DU DIPLOME FEDERAL :

Article 12 – Obligation de diplôme [...]

6. Pour l'ensemble des compétitions régionales pour lesquelles l'obligation d'encadrement est le Brevet de Moniteur de Football, et pour lesquels il n'y a pas d'obligation de contracter, cette obligation pourra être remplie par un éducateur bénévole titulaire d'un Diplôme Fédéral.

Date d'effet : saison 2024 / 2025 »

3 – Impact de l'article 12 du STATUT DES EDUCATEURS (FFF)

Les membres de la commission souhaitent attirer l'attention du Comité de Direction de la LFNA sur l'impact de l'application de l'article 12 et la modification qui aurait dû être apportée en conséquence aux règlements généraux de la LFNA par l'inscription du Diplôme Fédéral comme diplôme minimum demandé à partir du Niveau Régional 3.

Le suivi des recommandations fédérales, dans le contexte de gestion de la LFNA, et de volonté de nivellement par le haut de la formation des éducateurs, semble remettre en question la légitimité du BREVET de MONITEUR de FOOTBALL (demandé actuellement au Niveau Régional 3).

Attendu qu'un éducateur pouvant encadrer une équipe au Niveau Régional 3 avec un DIPLOME FEDERAL COACH SENIOR, peut accéder au Niveau Régional 2 en cas de montée, pour lequel le diplôme BEF est demandée par les statuts fédéraux, il apparaît qu'il y aurait un écart trop important sur le plan pédagogique entre le CFF3 certifié doublé d'une journée complémentaire (donnant lieu au DIPLOME FEDERAL) et les modalités pédagogiques instruites dans le cadre d'un BEF.

Partant de ce constat, la commission **proposera au futur** Comité de Direction, le maintien du diplôme BMF en obligation de couverture des équipes engagée en championnat Régional 3.

4 - Etude des Obligations d'Encadrement SENIOR – Article 7 RG de la LFNA

« Les clubs des équipes participant aux championnats R1 – R2 – R3 doivent avoir formulé **une demande de licence conforme au plus tard le jour de sa prise de fonction** (sous réserve de l'envoi des pièces via FOOTCLUBS).

A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs cités ci-dessus sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable, par entraîneur non désigné et pour chaque match manquant disputé en situation irrégulière, de l'amende visée au barème financier de la LFNA.

De plus, dans un délai de 30 jours et à compter de la première date de leur championnat respectif, en plus des amendes financières, les clubs encourent une sanction sportive d'un point de retrait par match en situation d'infraction, de plein droit et sans formalité préalable, et ce jusqu'à régularisation. »

REGIONAL 1

Poule A :

Le club du **FC BRESSUIRE** avait désigné M. CHEVALIER Julien comme Entraîneur principal de l'équipe R1.

La Commission prend connaissance de **la démission de l'entraîneur acté par courriel en date du 16 Septembre 2024**, laissant un délai de 30 jours pour désigner un nouvel entraîneur titulaire du BEF avec la production d'un contrat de travail en bonne et due forme. A défaut, une nouvelle amende financière sera appliquée à compter de la 1^{ère} rencontre officielle après la date du 16 Octobre, pouvant amener à un retrait de points en cas de nouvelles irrégularités constatées.

Elle prend note de la proposition de nomination de **M. MOHAMMED BAKIR Ali**, disposant déjà d'un contrat de travail en bonne et due forme, inscrit au **FPC RESPONSABILITE TECHNIQUE DES CLUBS DE NIVEAU REGIONAL** prévu les 25 et 26 octobre prochains dans la cadre des obligations de recyclage du BEF.

La commission **est persuadée** des efforts du club et de la nomination dans les délais prévus d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis et le contrat de travail demandé, et précise **d'ores** et déjà ne pas prendre de sanction à compter de la date butoir de la période dérogatoire (16 octobre 2024) en raison de la date de passage du recyclage validée au 25/26 octobre.

Le club de l'**A.S. COZES** avait désigné M. **MAIA Gaël** comme Entraîneur principal de l'équipe R1.
Sans réception d'un contrat de travail, conformément aux prérogatives d'encadrement à ce niveau défini dans le Statut Fédéral des Entraîneurs et Educateurs du Football. Elle demande qu'un contrat de travail en bonne et due forme soit réalisée sous huitaine.

Conformément au statut fédéral des éducateurs 24/25, une amende de 170€ est appliquée par match en situation dite irrégulière, correspondant aux 4 premières journées de championnat, soit une somme de 680 €.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club du **F.C. BIGANOS** avait désigné M. DUPY Nathan comme Entraîneur principal de l'équipe R1.
La commission prend note de la réception du contrat de travail de l'éducateur, après demande de l'instance, et apprécie le contrat en l'état qu'elle juge en bon et due forme.

Elle juge le club en situation régulière au regard des attentes du Statut.

Le club de l'**ENT. BOE BON ENCONTRE** avait désigné M. JOURDAN Alexis comme Entraîneur principal de l'équipe R1.
Sans réception d'un contrat de travail, conformément aux prérogatives d'encadrement à ce niveau défini dans le Statut Fédéral des Entraîneurs et Educateurs du Football. Elle demande qu'un contrat de travail en bonne et due forme soit réalisée sous huitaine.

Conformément au statut fédéral des éducateurs 24/25, une amende de 170€ est appliquée par match en situation dite irrégulière, correspondant aux 4 premières journées de championnat, soit une somme de 680 €.

Le club du **S.A. MERIGNACAIS** avait désigné M. TAPY Clément comme Entraîneur principal de l'équipe R1.
Sans réception d'un contrat de travail, conformément aux prérogatives d'encadrement à ce niveau défini dans le Statut Fédéral des Entraîneurs et Educateurs du Football. Elle demande qu'un contrat de travail en bonne et due forme soit réalisée sous huitaine.

Conformément au statut fédéral des éducateurs 24/25, une amende de 170€ est appliquée par match en situation dite irrégulière, correspondant aux 4 premières journées de championnat, soit une somme de 680 €.

Tous les entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

REGIONAL 2

Poule A :

Le club du **R.C. PARTHENAY VIENNAY** a désigné M. HENRY Jason comme Entraîneur principal en R2.
Ce dernier, bien que ne possédant aucun diplôme fédéral à ce jour, est inscrit à la formation BEF 2024/2025, régularisant ainsi la situation du club au regard des obligations régionales.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de l'**U.S. CHANCELADE MARSAC** a désigné M. MARA Issa comme Entraîneur principal en R2. Ce dernier, ne possédant que le BMF, ne présente pas le diplôme fédéral minimum requis à ce jour.

Une amende de 85€ (cf Annexe 2 - Statuts FFF) est donc appliquée par match en situation dite irrégulière, correspondant aux 2 premières journées de championnat, soit une somme de 170€. Elle rappelle qu'à compter de la 4^{ème} journée incluse dite irrégulière, un retrait de 1 point par match pourra être appliqué par la Commission.

Elle invite le club à désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du BEF, en la personne de M. DEGROISE, avant les futures échéances sportives impliquant les sanctions décrites ci-dessus.

Tous les entraîneurs de la poule B sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Le club de l'**A.S. NONTRON ST PARDOUX** a désigné M. VALADIE Gilles comme Entraîneur principal en R2. La Commission prend connaissance de la démission à venir de l'entraîneur acté par courriel le 27 Septembre 2024, laissant un délai de 30 jours pour désigner un nouvel entraîneur titulaire du BEF. Elle prend note du courriel complémentaire envoyé par M. VALADIE, à la demande de l'instance, précisant que sa démission a pris effet en date du 14 octobre 2024. La commission valide la période dérogatoire de 30 jours laissée au club pour désigner un nouvel entraîneur titulaire du BEF, avec une date butoir au 14 Novembre 2024. A défaut, une amende financière (cf Annexe 2 Statut FFF) sera appliquée à compter de la 1^{ère} rencontre officielle suivant la date du 14 Novembre.

Tous les autres entraîneurs désignés en poule A sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule E :

Le club du **F.C. DES PORTES ENTRE DEUX MERS (2)** a désigné M. OBRECHT Christophe comme Entraîneur principal en R2. Ce dernier, possédant le CFF3, ne remplit pas les conditions de couverture exigées.

Une amende de 85€ (cf Annexe 2 - Statuts FFF) est donc appliquée par match en situation dite irrégulière, correspondant à la 1^{ère} journée de championnat. Elle rappelle qu'à compter de la 4^{ème} journée incluse dite irrégulière, un retrait de 1 point par match pourra être appliqué par la Commission.

Elle invite le club à désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du BEF, avant les futures échéances sportives impliquant les sanctions décrites ci-dessus.

Tous les entraîneurs de la poule E désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule F :

Tous les entraîneurs de la poule F désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

REGIONAL 3

Poule A :

Le club du **F.C. BRESSUIRE** a désigné M. BREBION Quentin comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, bien que **ne possédant que le CFF3 certifié à ce jour, est inscrit à la formation BMF 2024/2025**, régularisant ainsi la situation du club au regard des obligations régionales.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe)

Poule B :

Le club de la **J.S. BASSEAU ANGOULEME** a désigné M. BELLAKHDER Khalid comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier ne peut couvrir le club sans enregistrement d'une licence TECHNIQUE REGIONAL.

Elle demande au club de réaliser la demande de licence Technique Régionale de l'éducateur sous huitaine à compter de la réception de la présente Notification pour remise en conformité de leur situation.

A défaut d'enregistrement de cette licence dans les délais prescrits, une amende de 59€ (coût de la licence x2) sera appliquée par constat de la situation irrégulière.

Le club de l'**E.S. CHAMPNIERS** a désigné M. JOLLY Alex comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, **ne possédant que le CFI SENIOR + modules CFF3**, bénéficie de la dérogation de l'article 7.5 des RGs LFNA 24/25, pour avoir fait monter l'effectif en Régional 3, et est inscrit à la certification 3 en date du 10 octobre 2024.

Le club du **F.C. SUD GATINE** a désigné M. AIME Franck comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, **ne possédant que le CFF3**, bénéficie de la dérogation de l'article 7.5 des RGs LFNA 24/25, pour avoir fait monter l'effectif en Régional 3, et est inscrit à la certification 3 en date du 10 octobre 2024.

La commission invite le club à prendre attache auprès des services de l'IR2F, pour inscrire l'éducateur à la journée complémentaire avec la possibilité in fine, d'obtention du Diplôme Fédéral Coach Sénior.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe)

Poule C :

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe)

Poule D :

Le club du **C.A. RILHAC RANCON** a désigné M. CUNHA Quentin comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, bien que ne possédant que le CFF3 certifié à ce jour, est inscrit à la formation BMF 2024/2025, régularisant ainsi la situation du club au regard des obligations régionales.

Le club du **F.C. ST PRIEST SOUS AIXE** a désigné M. CHAIZEMARTIN Benoît comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFF3, bénéficie de la dérogation de l'article 7.5 des RGs LFNA 24/25, pour avoir fait monter l'effectif en Régional 3.

La commission invite le club à prendre attache auprès des services de l'IR2F, pour inscrire l'éducateur à la journée complémentaire avec la possibilité in fine, d'obtention du Diplôme Fédéral Coach Sénior.

Poule E :

Le club de l'**U.S.C. BOURGANEUF** a désigné M. CHOUREAU Antoine comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, possédant que le BMF, n'est pas placé en poste d'éducateur responsable sur les feuilles de match informatisées au profit de M. SEQUEIRA (ne présentant pas le diplôme minimum requis).

La Commission invite le club à bien mentionner la licence Technique Régionale de M. CHOUREAU en Educateur Principal, puis sa licence joueur sur les 14 joueurs mentionnés.

Le club de l'**U.S. COMPREIGNAC** a désigné M. DE MATOS Amancio comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFF3, bénéficie de la dérogation de l'article 7.5 des RGs LFNA 24/25, pour avoir fait monter l'effectif en Régional 3.

La commission invite le club à prendre attache auprès des services de l'IR2F, pour inscrire l'éducateur à la journée complémentaire avec la possibilité in fine, d'obtention du Diplôme Fédéral Coach Sénior.

Le club de l'**A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS** a désigné M. EL GANFOUD Abdelkrim comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFF3, bénéficie de la dérogation de l'article 7.5 des RGs LFNA 24/25, pour avoir fait monter l'effectif en Régional 3.

La commission invite le club à prendre attache auprès des services de l'IR2F, pour inscrire l'éducateur à la journée complémentaire avec la possibilité in fine, d'obtention du Diplôme Fédéral Coach Sénior.

Tous les autres entraîneurs de la poule E désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe)

Poule F :

Le club de l'**E.S. BOULAZAC** a désigné M. AUTHIER Florent comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFF3, est en cours d'attente des résultats de la journée complémentaire pour obtention du DIPLOME FEDERAL. Il bénéficie de la dérogation de l'article 7.5 des RGs LFNA 24/25, pour avoir fait monter l'effectif en Régional 3.

La commission invite le club à prendre attache auprès des services de l'IR2F, pour inscrire l'éducateur à la journée complémentaire avec la possibilité in fine, d'obtention du Diplôme Fédéral Coach Sénior.

Le club de l'**U.S. CHATEAUNEUF NEUVIC** a désigné M. LANDOUEINEIX Bernard comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFF3, a été inscrit à la journée complémentaire du 6 février 2025 à LIMOGES pour obtention du DIPLOME FEDERAL.

La commission prend note de l'inscription de l'éducateur à la formation DIPLOME FEDERAL 24/25, régularisant ainsi la situation du club au regard des obligations régionales. Elle sera vigilante à l'obtention dudit diplôme.

Tous les autres entraîneurs de la poule F désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule G :

Le club du **F.C. LOUBESIEN** a désigné M. BROSSARD Alexis comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFF3, bénéficie de la dérogation de l'article 7.5 des RGs LFNA 24/25, pour avoir fait monter l'effectif en Régional 3.

La commission invite le club à prendre attache auprès des services de l'IR2F, pour inscrire l'éducateur à la journée complémentaire avec la possibilité in fine, d'obtention du Diplôme Fédéral Coach Sénior.

Le club de l'**E.S. SAINTES FOOTBALL** a désigné M. MECHAIN Jerome comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFF3, ne présente pas le diplôme fédéral minimum requis à ce jour.

Une amende de 85€ est donc appliquée par match en situation dite irrégulière, correspondant aux 2 premières journées de championnat, soit u montant de 170€. Elle rappelle qu'à compter de la 4^{ème} journée incluse dite irrégulière, un retrait de 1 point par match pourra être appliqué par la Commission.

Elle invite le club à désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du BMF ou d'un DIPLOME FEDERAL, avant les futures échéances sportives impliquant les sanctions décrites ci-dessus.

Tous les autres entraîneurs de la poule G désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule H :

Le club du **C.O. COULOUNIEUX CHAMIERES** a désigné M. GERARD Rudy comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, bien que ne possédant que le CFF2, est inscrit à la formation BEF 2024/2025, régularisant ainsi la situation du club au regard des obligations régionales.

Tous les autres entraîneurs de la poule H désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule I :

Le club du **C.A. ST HELENE** a désigné M. GOUIN William comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFI SENIOR, ne présente pas le diplôme fédéral minimum requis à ce jour.

La commission note les échanges entre le club et M. LANNEAU Philippe (CTD PPF Gironde) concernant l'inscription de l'éducateur à la certification et la journée complémentaire, pour obtention in fine du DIPLOME FEDERAL permettant de couvrir le club au regard des attendus règlementaires. Elle prend note de la confirmation du service IR2F, de l'inscription de l'éducateur à la certification du 28/10/24. Elle reste donc dans l'attente de l'obtention de la certification et de l'inscription dans la continuité à la journée complémentaire pour obtention du DIPLOME FEDERAL.

La situation du club est donc jugée en conformité, sous réserve de la présentation de la preuve d'inscription de l'éducateur à la journée complémentaire en cas d'obtention de ladite certification.

Tous les entraîneurs de la poule I sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule J :

Tous les entraîneurs désignés de la poule J sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule K :

Le club de l'**UNION JURANCONNAISE** a désigné M. ZAHY Abdelkader comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, bien que disposant d'un BE 2 ne peut couvrir le club sans enregistrement d'une licence TECHNIQUE NATIONAL.

Elle demande au club de réaliser la demande de licence Technique NATIONAL de l'éducateur sous huitaine à compter de la réception de la présente notification pour remise en conformité de leur situation, soit avant le 21 octobre 2024.

A défaut d'enregistrement de cette licence, une amende de 59€ (coût de la licence x2) sera appliquée par constat de la situation irrégulière.

Tous les autres entraîneurs désignés de la poule K sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule L :

Tous les autres entraîneurs désignés de la poule L sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Prochaine réunion à déterminer.

Gérard CHEVALIER
Président de la C.R. Statut des Educateurs

Geoffrey SAVIGNAT
Secrétaire de séance,

Annexe – Tableaux d'obligation d'encadrement en R1 – R2 et R3

SENIORS REGIONAL 1 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025						
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C. (2)	2543504096	COUVIDAT Mathieu	BEF	CDI	Formation DES JEPS 24/25
507 145	F.C. BRESSUIRE		MOHAMMED BAKIR Ali	BEF *	CDI	Démission entraîneur désigné le 16/09 - Période transitoire jusqu'au 16/10 * : Inscription au recyclage effectuée
506 980	E.S.A. BRIVE	170002588	ELAZ Abdelaziz	BEES 2	CDI	
514 648	E.S. BUXEROLLES	2543867164	DELARUE Clifford	BEF	CDI	
507 272	A.S. COZES	380533384	IAIA Gael	BEF	Bénévole	Demande de contrat sous huitaine
520 177	C.S. FEYTIAT	1132427454	ESIR Nicolas	BEF	CDI	
509 585	J.A. ISLE	1109309429	GOUX Nicolas	BEF	CDI	
553 245	E.S. LA ROCHELLE	450000830	BRABOULET William	BEF	CDI	
506 983	C.A. NEUVILLE	1112446569	EL BRAHMI Badr	BEF	CDI	
541 521	F.C. NUJILLAUBIERS	140000784	OUVIER Sebastien	BEF	CDI	
511 566	PERIGNY F.C.	1102434727	ECLERE Damien	BEF	CDI	
550 807	ROCHFORT F.C.	1129322991	MIKELBRENCIS Martial	BEF	CDI	
507 008	THOUARS FOOT 79	430682390	NAUDET Pierre	BEF	CDI	

SENIORS REGIONAL 1 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025						
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
505 608	ARIN LUZIEN	340531160	APIA Thomas	BEF	CDI	
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C. (2)	300532505	BRUGEAUD Yoann	BEF	CDI	
506 296	F.C. BIGANOS	380517605	DUPY Nathan	BEF	CDI	
522 239	ENT. BOE BON ENCONTRE	170008172	DURDAN Alexis	BEF	CDI	
507 200	E.S. BOULAZAC	310518779	DE MATOS Mathieu	BEF	CDD	
525 288	S.A.G. CESTAS	370513995	BURHIS Vincent	BEF	CDI	
544 734	F.C. DU LANGONNAIS	230385769	MOAKON Christian	BEF	CDI	
524 114	MAZERES UZOS RONTIGNAN	390521745	ATOUR Jean Noel	BEF	CDD	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	710715876	DECHAUME Frank	DES	CDI	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	390525352	DOPY Clement	BEF	Bénévole	Demande de contrat sous huitaine
553 258	F.C. DES PORTES ENTRE DEUX MERS	340521482	BOMBODEY Yvon	BEF	CDI	
535 772	ST PAUL SPORT	390515786	AZENAVE Romain	BMF	CDI	Formation BEF 2024/2025
552 085	TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C (2)	280358194	EGLIN Guillaume	BEF	CDI	
500 440	JEUNESSE VILLENAVE	329221274	BONNAVE Damien	BEF	CDI	

SENIORS REGIONAL 2 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
520 480	E.S. BEAUMONT ST CYR	1172416463	DELINEAU Teddy	BEF	
507 029	U.S. CHAUVIGNY (2)	1172419875	ROUMEGIERAS Matthieu	BEF	
581 833	F.C. DOMPIERRE STE SOULLE	1110641897	BOUYER Stephane	BEF	
523 946	EVEIL LE TALLUD	1152410198	BOUSSEAU Sylvain	BMF	Formation BEF 2024/2025
507 002	LA LIGUGEENNE	2543421283	BLAIS Mehdy	BMF	Formation BEF 2024/2025
507 242	S.A. MONCOUTANT	430622155	ROIZER Yoann	BEF	
551 759	OZON F.C.	2543156448	LETANG Gregor	BMF	Dérogation - Entraîneur responsable de l'accession R3 vers R2
548 135	R.C. PARTHENAY VIENNAY	1455320913	ENRY Jason	Aucun	Formation BEF 2024/2025 - (Entraîneur Joueur)
553 111	STADE POITEVIN F.C. (2)	1122466098	HALMEL Antoine	BEF	
526 779	STADE RUFFECOIS	1109307836	EUILLEUX Johann	BEF	
507 255	C.A. ST SAVIN ST GERMAIN	480621773	AHOMED ISOP Max Hans	BMF	Dérogation - Entraîneur responsable de l'accession R3 vers R2 (Entraîneur Joueur)
507 008	THOUARS FOOT 79 (2)	1132421561	BERTHONNEAU Cedric	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
545 740	E.F. AUBUSSONNAIS	1129334205	CHIN Julien	BEF	
560 219	U.S. CHANCELADE MARSAC	2320892475	ISSA Mara	BMF	Inscrit comme Educateur Dirigeant (placer M. DEGROISE en E/DR)
581 749	F.C. CHARENTE LIMOUSINE	1190524167	ALIEVE Stephane	BEF	
546 431	U.S.E. COUZEIX CHAPTELAT	1182429593	ALOIN Dimitry	BEF	
542 347	AVENIR DE GOUZON	1110332517	ARDES Gilles	BEF	
542 564	E.S. GUERETOISE	1626018100	QUILLARD Martin	BEF	
544 358	A.S. JUGEALS NOAILLES	340527301	ELES Ali	BEF	
527 359	AM. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES	1112447734	GOMA Bruno	BEF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	170000835	CVETKOVIC Dragan	BEFP	
507 038	U.E.S. MONTMORILLON	1111421597	BERNARD Jean-Pierre	BEF	
531 523	A.S. ST PANTALEON DE LARCHE	1112457453	BRUN Mathieu	BEF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE	1100648510	IACHADO Philippe	DES	

SENIORS REGIONAL 2 POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 188	ALLIANCE FOOT 3B	110051529	EL ARCHI Addnane	BEF	
518 051	C.S. LEROY ANGOULEME	1931018875	QUETATFA Ammar	BEF	
581 429	AVENIR 79 F.C.	1109310243	DARRY Frederic	BEF	
535 776	C.M.O. BASSENS	319222605	BRUNET Vincent	BEF	
511 449	U.S. CENON	339233953	INOUBA Abdessamad	BEF	
525 269	CHAURAY F.C (2)	2543167687	BRUN Edgar	BEF	
560 801	ETOILE MARITIME F.C.	2210631955	AIDET Pascal	BEF	
507 098	JARNAC SPORTS	2543863905	ASSIDJI Gerard	BEF	
514 355	U.A NIORT ST FLORENT	1199240657	IOREAUX David	BEF	
520 162	O.L. NIORT ST LIGUAIRE	1129334449	HUILLIER Denis	BEF	
517 135	J.S. SIREUIL	1109307964	BENSLIMANE Abdelhady	BMF	Dérogation - Entraîneur responsable de l'accession R3 vers R2
512 943	A.M.S. ST YRIEIX	1152423890	DAMISIER Michel	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE D - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 841	S.U. AGENAIS	319207461	ARMAUX Damien	BEF	
552 034	F.C. ARSAC LE PIAN MEDOC	329208956	HADJADI Jeremy	BEF	
549 868	AVENIR CASSENEUIL PAILLOLES	320541412	SSOMBA Armand	BEF	
563 803	F.C. DES GRAVES	340524654	AVARRI Sebastien	BEF	
509 442	U.S. LORMONT	310605552	MAR BAHIDA Mohammed	BEF	
518 856	MARMANDE F.C. 47	319209287	LORES COUDERC Nicolas	BEF	
582 232	F.C. COEUR MEDOC ATLANTIQUE	370519015	CHEVALIER Evan	BEF	
590 252	A.S. NONTRON ST PARDOUX	339237908	LADIE Gilles	DES	Démission de l'entraîneur 14/10 - Période dérogatoire de 30 jours jusqu'au 14/11
521 899	F.C. PESSAC ALOUETTE	339247010	DE OLIVEIRA Yohan	BEF	
524 054	PRIGONRIEUX F.C.	310516745	ERKRI Rachid	BEF	
580 630	F.C.G. ST EMILIONNAIS	390302379	BRINDOR Alain	BEF	
580 608	TALENCE F.C.	360514111	UBUC Ludovic	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE E - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	300529468	DAZENAVE Maxime	BEF	
505 811	PATRONAGE BAZADAIS	330011113	DANDAIS Pierrick	BEF	
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE	170002493	BAOUL Jean Francois	BE 2	
534 716	HIRIBURUKO AINHARA	339255577	AKKI Mohamed	BEF	
530 332	F.C. LESCARIEN	319219336	DARTHOU Ludovic	BEF	
553 258	F.C. DES PORTES ENTRE DEUX MERS (2)	311034314	DBRECHT Christophe	CFF3	Demande de mise en conformité
581 325	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C.	370529249	DAUDFROY Fabien	BEF	
544 160	UNION ST BRUNO F.C.	339235301	DESTANG Emmanuel	BEF	
513 182	F.C. ST MEDARD EN JALLES	339254132	DASSARTE David	BEF	
505 722	STADE MEDARDAIS F.C.	319218803	DALLOIR Benoit	BEF	
535 772	SAINT PAUL SPORT (2)	2545364249	DISSE Oumar Deen	BEF	
500 021	STADE BORDELAIS (2)	329227015	DAHYAOUI Anis	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE F - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 701	ANDERNOS SPORT F.C.	340522465	DAFI Ali	BEF	
505 788	LES GENETS D'ANGLLET (2)	390510940	DIVERA Laurent	BEF	
505 552	E.S. AUDENGE	350524974	DAPDEVILLE Jerome	BEF	
505 684	AVIRON BAYONNAIS (2)	1776214492	DARBES Quentin	BEF	
505 689	J.A. BIARRITZ	422100003	DINAT Denis	BEF	
519 360	O. BISCARROSSE	329212981	DUVAL ARNOULD Thomas	BEF	
515 156	U.S. BOUSCATAISE	310518954	DASSIET Simon	BEF	
531 681	DOAZIT F.C.	300314863	DUBROCA Jean Pierre	BEF	
505 814	LA BREDE F.C.	320544845	DABORIE Romain	BEF	
552 012	MARTIGNAS ILLAC F.C.	2546810990	DVAN VAN KIEN Stephane	BMF	Dérogation - Entraîneur responsable de l'accession R3 vers R2
514 831	F.C.E MERIGNAC ARLAC (2)	2378026045	DAPRON Matthieu	BEF	
500 097	STADE MONTOIS	1900012484	DUVAL Benoit	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE A

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
545 731	E.S. AUBINRORTHAIS	2959310711	AGIN Celio	BEF	
590 364	AUNIS Avenir F.C.	1119304649	LAN Sebastien	DF COACH SENIOR	
520 480	E.S. BEAUMONT ST CYR (2)	1109313844	MOREAU Matthieu	BMF	
507 145	BRESSUIRE F.C. (2)	1182416946	BREBION Quentin	CFF3	Formation BMF 2024/2025
506 935	C.O. CERIZAY	1109315940	EJZEAU Cedric	BEF	
582 346	CHASSENEUIL SAINT GEORGES F.C.	1190571834	ASTRO CINTAS Mikael	BEF	
500 111	S.O. CHATELLERAULT (2)	1110736214	LAMOUCHE Gregory	BE1	
560 535	INTER BOCAGE F.C.	1112447083	BLAIS Florimond	DF COACH SENIOR	
554 150	A.A.M. LALEU LA PALLICE	1142412840	ASSALE Philippe	BEF	
506 963	C.S. NAINTRE	1190361604	BICARD Pascal	BEF	
530 866	U.S. ST SAUVEUR	1142415212	BICHARD Loic	BEF	
511 552	VRINES F.C.	1132419324	BEDERIC Simon	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE B

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
517 984	J.S. BASSEAU ANGOULEME	1110891407	BELLAKHDER Khalid	BE 1	Licence Technique non enregistrée
561 222	F.C. AUTIZE	1112455139	MAINGOT Nicolas	BMF	
514 648	E.S. BUXEROLLES (2)	1129324902	BALMER Manuel	BEF	
514 428	E.S. CHAMPNIERS	1192417568	DOLLY Alex	CFI SENIOR + Modules CFF3	Dérogation d'accèsion D1 vers R3 - Certification 3 le 10/10/2024
581 834	LES DIABLES ROUGES CHATELAILLON	170001918	BIVENNE Eric	BE 2	
515 733	A.S. ECHIRE ST GELAIS	2330043073	AHAYE Tristan	BEF	
581 428	GATI FOOT	1112446995	OUVRARD Benjamin	BMF	
507 002	LA LIGUGEENNE (2)	410747491	INGAM Thomas	BEF	
521 755	A.S. MIGNALOUX BEAUVOIR	170008325	CALLE Patrick	BEF	
514 249	J.S. NIEUL L'ESPOIR	1129319537	BENARD Mathieu	BMF	
510 978	F.C. RETHAIS	1002138510	ERZAUD Jordan	BMF	
551 597	F.C. SUD GATINE	1696011733	BIME Franck	CFF3	Dérogation d'accèsion D1 vers R3

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE C

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
546 422	E.S. CELLES VERRINES	110118754	BOUCHARD Philippe	BEF	
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	360521253	BULVIN Benoit	BMF	
553 257	F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE	2545370294	BOUANCHI Lucien	BMF	
529 955	E.S. LINARS	1100785340	LANGLARD Ludovic	BEF	
500 451	MATHA AVENIR	1109307356	BARDEY Nicolas	BEF	
506 978	CHAMOIS NIORTAIS F.C.	1142412924	HARRON Damien	BEF	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT (2)	2543653686	CHARGE Hugo	BEF	
551 006	U.S. NORD GIRONDE	339252103	BIENARD Jean Charles	BEF	
590 217	A.S. PAYS MELLOIS	82100024	BOURENNE Carl	BE 2	
550 807	ROCHEFORT F.C. (2)	1162421436	CHILALI Medhi	BMF	
548 907	ROYAN VAUX A.F.C.	2543489260	NICOLAS Christophe	DF COACH SENIOR	
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	1122459351	HATARD Sebastien	BEF	
507 850	ST PALAIS SPORT FOOTBALL	1129326049	ALDERON Diego	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE D

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
509 585	J.A. ISLE (2)	1129332428	BARVERIE Fabien	BEF	
563 725	LA ROCHE RIVIERES F.C.	1172422772	EL MADI Abdel Rafour	BEF	
507 025	LA THIBERIE NORD	174100008	HARRIERAS David	BEF	
561 069	LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC	370524865	HARRON Paul	BEF	
582 233	LIMENS J.S.A.	339238416	GUILLAUME Pascal	BEF	
519 926	J.S. LIMOGES LAFARGE	2543769274	AYLA Bastien	BMF	
525 270	A.S. PUYSMOYEN	1129347221	IONDO DAUPANY Patrick	BEF	
517 978	C.A. RIBERACOIS	370521404	DURDAIN Gael	BMF	
520 169	C.A. RILHAC RANCON	2543279096	CUNHA Quentin	CFF3	Formation BMF 2024/2025
524 990	S.A. SANILHACOIS	300537908	BRAXO Didier	BEF	
523 008	F.C. ST PRIEST SOUS AIXE	1110734204	HAIZEMARTIN Benoit	CFF3	Dérogation d'accèsion D1 vers R3
520 964	S.C. VERNEUIL SUR VIENNE	1100781318	DUBREIL Laurent	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE E

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
564 540	F.C. DES 3 VALLEES 86	1132417714	BRNAUDET Jean Francois	BEF	
545 032	U.S. BESSINES MORTEROLLES	1192422224	KHAYAT Benjamin	BEF	
550 209	U.S.C. BOURGANEUF	2545304415	HOUTEAU Antoine	BMF	Demande de positionnement en Educateur Principal
507 048	C.S. BOUSSAC	1020665587	BOURDEAU Thomas	BMF	
523 950	E.S. CHÂTEAU LARCHER	2227757780	POUMEROLIE Emmanuel	BEF	
523 163	U.S. COMPREIGNAC	1129319690	DE MATOS Amancio	CFF3	Dérogation d'accension D1 vers R3
546 431	U.S.E COUZEIX CHAPTELAT (2)	1110893672	BOUX Nicolas	BMF	
522 182	F.C. FONTAINE LE COMTE	1109311209	AVRELIERE Guillaume	BEF	
542 564	E.S. GUERETOISE (2)	2543521407	AMMARTANO Jordan	BEF	
523 094	E.S. NOUAILLE	1129336394	UIZ Gregory	BMF	
507 113	A.S. PANAZOL (2)	1109317405	ICHARD Virgile	BMF	
527 459	A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS	1112448824	EL. GANFOUD Abdelkrim	CFF3	Dérogation d'accension D1 vers R3

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE F

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 370	A.S. AIXE SUR VIENNE	2543359827	DOUSTILLAS Baptiste	BEF	
519 918	F.C. ARGENTACOIS	1726254725	BRIEIX Jerome	BE 1	
507 200	E.S. BOULAZAC (2)	1696010816	AUTHIER Florent	CFF3	Dérogation d'accension D1 vers R3
506 980	E.S.A. BRIVE (2)	1122468039	BRAMAT Antonin	BEF	
512 162	U.S. CHATEAUNEUF NEUVIC	2543745551	DAODOUEINEIX Bernard	CFF3	Inscription à la certification DIPLÔME FEDERAL
512 180	U.S. DONZENACOISE	2543000089	AONAC'H Christophe	BEF	
560 580	ENTENTE S.R.3V.	1129336882	ROCHE Yannick	DF COACH SENIOR	Dérogation d'accension D1 vers R3
520 177	C.S. FEYTIAT (2)	2543149977	COMMERCON Kevin	BMF	
550 818	F.C. SARLAT MARCILLAC	2543129077	DURAND Camille	BEF	
517 419	U.S. ST LEONARD DE NOBLAT	1122472739	SARRE Thomas	BEF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE (2)	1119308544	BOUDRIE Johan	BEF	
519 775	E.S. USSELOISE	1110734007	BRANDELY Jerome	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE G

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
511 449	U.S. CENON (2)	360512686	AFAT Hafid	DF COACH SENIOR	Dérogation d'accèsion D1 vers R3
553 792	F.C. COTEAUX LIBOURNAIS	1920712244	GRARD Mathieu	BMF	
505 760	E.S. EYSINAISE	339241530	DUAFI Kamel	BEF	
550 805	F.C. JONZAC ST GERMAIN	1129325147	GLANDIER Yvan	BEF	
509 442	U.S. LORMONT (2)	310249948	OPOGO Blaise	BEF	
505 554	F.C. LOUBESIEN	350514559	BROSSARD Alexis	CFF3	Dérogation d'accèsion D1 vers R3
560 218	F.C. MASCARET	329208429	BARDY Claude	BEF	
553 247	F.C. MONTPON MENESPLET	2543465741	AKUNA Abdel Kerim	BMF	
507 342	S.C. MOUTHIER	1100928063	LEMENT Frederik	BEF	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	1100930534	ECHAIN Jerome	CFF3	Demande de mise en conformité
560 816	F.C. SUD 17	2543516142	MOURA KOMENAN Anthony	BEF	
528 905	A.S.F.C. VINDELLE	2544457845	HECHO Morgan	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE H

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 500	F.C. ALLIANCE DU MORON	329200066	AUDRY Anthony	BEF	
500 110	C.A. BEGLAIS	350513415	CABRERA Olivier	BEF	
515 156	U.S. BOUSCATAISE (2)	339232851	OREIRA CARNEIRO Jaime	B UEFA	
554 200	C.A. CASTETS EN DORTHE	180512096	ERIVEAU Olivier	DES	
580 553	CONFLUENT FOOT 47	329226872	BACHER Manuel	BEF	
560 216	F.C. COTEAUX PECHARMANT	311035489	L KOUN Rachid	BE 1	
516 946	C.O. COULOUNIEUX CHAMIER	1876524143	ERARD Rudy	CFF2	Formation BEF 2024/2025
549 489	MEDOC OCEAN F.C.	329227763	UC Jerome	BEF	
513 424	U.S. MUSSIDAN ST MEDARD	310241263	OLOD Cyril	BEF	
560 792	F.C. PORTE D'AQUITAINE 47	1806533380	AMO Valentin	BEF	
518 036	A.S. TAILLANAISE	329203669	BAROS Franck	BEF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. (3)	300622502	AZERA Olivier	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE I

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
549 868	A.V. CASSENEUIL PAILLOLES (2)	110117048	DUMAS Nicolas	BMF	
525 228	S.A.G. CESTAS (2)	339236900	DARQUEZANNE Laurent	BEF	
505 814	LA BREDE F.C. (2)	310519520	DAMADJOU Djiki Maxime	BEF	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET (2)	170000423	FONTENAY Gerard	BE 2	
582 280	UNION SPORTIVE DU MARSAN	339231584	DESQUEYROUX Pierre	BEF	
514 619	MAS AGENAIS	370515170	DHENAKA Smati	DF COACH SENIOR	
551 473	F.C. RIVE DROITE 33	1730054330	DLDMULLER Christophe	BEF	
531 446	S.C. ST PIERRE DU MONT	339236801	DUCHENE Olivier	BEF	
501 540	C.A. STE HELENE	339241726	DOUIN William	CFI SENIOR	Inscription Certification CFF3+ Journée complémentaire
547 677	TARGON SOULIGNAC F.C	300621054	CASTANT Regis	BE 1	
590 250	F.C. TARTAS ST YAGUEN	310854040	DUSTALOT Maxime	BEF	
505 589	STADE YGOSSAIS	340530791	DABARBE Fabien	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE J

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 608	ARIN LUZIEN (2)	2538647154	DHEVESTE Camille	BEF	
580 598	F.C. BASSIN D'ARCACHON (2)	380527517	DUTHIAT Michael	BEF	
505 681	F.C. BELIN BELIET	370518295	DERIC Benoit	BMF	
505 598	LES COQS ROUGES DE BORDEAUX	2547959209	DARCIE Samuel	BMF	
546 487	F.C. BORN	319207366	DAVIELLE Michael	BEF	
500 343	S.C. CADAUJAC	1142422219	DEBRAS Simon	BEF	
524 058	F.C. HASPARREN	360513434	DICHEMENDY Philippe	BEF	
534 716	HIRIBURUKO AINHARA (2)	2543355160	MERCERON Benjamin	BEF	
530 682	O.S.C. LABENNE	310704051	DUFAU Benoit	BMF	
522 899	S.A. MAULEONAI	329207461	DAZE Pascal	BEF	
533 943	A.S. TARNOS	300903662	DAUT Vincent	BMF	
523 568	LES LABOURDINS D'USTARITZ	319200635	DAMIADIE Sebastien	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE K

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 572	R.C. BORDEAUX	311421170	BOUDAT Claude	BEF	
550 698	E.S.M.A.N. MEILLON	310522776	DIANO Lionel	BEF	
505 774	F.C. HAGETMAU	390520519	DREBENT Benjamin	BEF	
505 876	UNION JURANCONNAISE	340511520	DAHI Abdelkader	BE 2	Absence de prise de licence TECHNIQUE NATIONAL
505 679	S.A. MERIGNACAIS (2)	370516218	DESIREE Jean Noel	BEF	
581 319	F.A. MORLAAS EST BEARN	320534513	DUDIGANE Franck	BMF	
518 032	AVENIR MOURENKOIS	380522656	DUNE Gregory	BMF	
526 282	PAU BLEUETS NOTRE DAME	310252120	DIONGIE Jeremy	BEF	
528 537	A.L. POEY DE LESCAR	340519148	DATS Yohan	BEF	
531 514	C.A. SALLOIS	2320422279	DOUMAH Ousmane	DF COACH SENIOR	
549 706	F.C. ST MARTIN DE SEIGNANX	350521498	DHABRETTE Frederic	DF COACH SENIOR	Dérogation d'accession D1 vers R3
500 440	JEUNESSE VILLENAVE (2)	340522941	DPEZ Anthony	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE L

N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
521 250	CAZAUX OLYMPIQUE	319209235	DIESPLE Gauthier	BEF	
525 600	R.C. CHAMBERY	329204747	DOUBOUL Anthony	BMF	
544 832	F.C. LA RIBERE	1896524420	DORION Kevin	BEF	
530 332	F.C. LESCARIEN (2)	2543275407	DODRIGUES Quentin	BMF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC (3)	380518564	DUCHEU PLANTE Lucas	BEF	
515 831	E.S. MONTOISE	300542843	DOPP Filipe	BMF	
540 446	ENT. NAY VATH VELIA	339253520	DULIAS Romain	BEF	
582 370	OLORON BEARN F.C.	346100016	DAMI Nicolas	BEF	
526 571	UNION PORTUGAISE DE PAU	2229659880	DAUNAY Jerome	BEF	
560 162	F.C. PAYS AUROSSAIS	329203667	DAUCIEL Jean	BEF	
500 097	STADE MONTOIS (2)	340519041	DEGUILLE Gael	BEF	
551 098	F.C. SUD GIRONDE	2543687763	RASSIS Enzo	DF COACH SENIOR	Formation BMF 2024/2025